

## RÈGLEMENT

### JEU CONCOURS POUR CELEBRER LE 200<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DU DUC D'AUMALE.

#### 1. Organisation

L'association déclarée CHANTILLY-SENLIS TOURISME inscrite au RCS de Compiègne sous le numéro 852 929 595 et dont le siège social est au 30 avenue Eugène GAZEAU 60300 SENLIS, organise du 15 au 18 septembre 2022, un tirage avec obligation d'achat, pour célébrer le 200<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance du Duc d'Aumale.

#### 2. Participation

Ce tirage est ouvert automatiquement à toutes les personnes majeures ayant acheté un billet électronique pour le spectacle LE ROCHER DES TRESORS, pour les séances du 15 au 18 septembre 2022, à l'exception des salariés et représentants de l'association organisatrice et des sociétés émettrices des messages, des sous-traitants ainsi que des membres de leur famille.

#### 3. Prix

Le jeu est doté de :

1<sup>er</sup> prix : 1 voyage à Naples pour 2 personnes, (3 jours/2 nuits) d'une valeur de 1235 euros, valable pour un transport durant une année a/c de la date du tirage au sort.(la validité ne pourra pas être prolongée), comprenant :

2 billets d'avion au départ de l'aéroport Roissy-CDG pour 2 personnes en classe économique + 2 nuits hôtel type 4\* à Naples avec les petits déjeuners

<b>LE PRIX COMPREND</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le transport aérien en classe économique</li><li>• Le séjour en chambre double avec petits déjeuners</li><li>• Les taxes aériennes variables, susceptibles de modification</li></ul>
<b>LE PRIX NE COMPREND PAS</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les assurances</li><li>• Les boissons, pourboires et autres dépenses personnelles</li><li>• Les transferts aéroport/hôtel/aéroport</li><li>• Les repas non inclus</li><li>• Les visites et excursions</li><li>• Les taxes de séjour</li></ul>

2<sup>ème</sup> prix : 1 baptême en montgolfière dans l'Oise pour 1 personne d'une valeur de 250 euros

Du 3<sup>ème</sup> au 52<sup>ème</sup> prix : 1 entrée à l'événement "Chantilly Arts et Elégance Richard Mille" le 25 septembre 2022 d'une valeur de 50 euros

Du 53<sup>ème</sup> au 62<sup>ème</sup> prix : 1 entrée à la Cité de l'Histoire de Paris - La Défense d'une valeur de 15,99 euros

Les lots ne pourront en aucun cas donner lieu à une contrepartie financière du montant de leur valeur

#### **4. Désignation du gagnant**

Le tirage au sort sera effectué en présence de Maître MARGO-DOYEN, Huissier de Justice, le 20/09/2022 au plus tard, parmi tous les billets électroniques vendus.

Les gagnants seront déterminés par ordre de tirage :

- Le gagnant du 1er lot : 1 voyage à Naples pour 2 personnes (voir art 3)
- Le gagnant du 2ème lot : 1 baptême en montgolfière dans l'Oise pour 1 personne (voir art.3)
- Les 50 gagnants du 3ème lot : 1 entrée à l'événement "Chantilly Arts et Elégance Richard Mille" le 25 septembre 2022 (voir art.3)
- Les 10 gagnants du 4ème lot : 1 entrée à la Cité de l'Histoire de Paris - La Défense (voir art.3)

Il sera tiré au sort 20 participations supplémentaires en même temps que les participations gagnantes.

Seuls les gagnants seront informés de la nature de leur lot par courriel, sur l'adresse mail indiquée lors de l'achat du billet électronique.

Le gagnant devra confirmer avant le 22/09/2022, 23h59 avoir été informé et justifier être majeur en produisant sa pièce d'identité.

Passé cette date, le lot sera remis à un des suppléants préalablement tirés au sort.

#### **5. Résultat du tirage**

La liste des gagnants pourra être communiquée à toute personne sur simple demande écrite adressée à l'association CHANTILLY-SENLIS TOURISME, 30 avenue Eugène GAZEAU 60300 SENLIS et accompagnée d'un timbre.

#### **6. Informatique & Libertés**

Les informations recueillies lors de votre participation à notre jeu sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'association CHANTILLY-SENLIS TOURISME 30 avenue Eugène GAZEAU 60300 SENLIS pour vous faire parvenir votre lot en cas de gain à notre jeux.

Elles sont conservées pendant 3 mois après la date effective de remise du lot au gagnant et sont destinées au service administratif de l'association.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

#### **7. Responsabilité de l'organisateur**

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce tirage si les circonstances l'exigent.

Sa responsabilité ne peut être engagée de ce fait, ni du fait d'un dysfonctionnement du réseau Internet, de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique.

Le gagnant devra respecter les conditions d'utilisation du lot émises par les responsables et/ou organisateurs du lot . La responsabilité de l'organisateur n'étant pas engagée sur le contenu et la mise en œuvre de ces lots.

### **8. Application du règlement du jeu**

Le règlement du jeu pourra être consulté sur le site internet : [rocher-des-tresors.com](http://rocher-des-tresors.com)

La participation à ce tirage implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement qui a été déposé auprès de Maître MARGO-DOYEN, Huissier de Justice, 1 avenue du Général de Gaulle, 60500 CHANTILLY.